

**ARRETE DU MAIRE PORTANT
AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE**

Rue du Docteur SENCERT – Devant les numéros 36 et 38

Le Maire de la commune,

Vu la demande de permission de voirie, présentée par M. TOUSSAINT Patrick, Entreprise COLAS sise 7 allée des Tilleuls 54181 HEILLECOURT, en date du 04/04/2024, portant sur des travaux de reprises en enrobés des branchement eau/assainissement, Rue du Docteur SENCERT devant les numéros 36 et 38, à compter du 27/05/2024 pour une durée de 5 jours,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux, prévenir les accidents et réglementer la circulation et le stationnement dans la rue du Docteur SENCERT,

ARRETE

Article 1.

A compter du 27/05/2024, l'entreprise COLAS est autorisée à :

- pour une durée de 5 jours, réaliser les travaux de reprises en enrobés des branchement eau/assainissement, avec un empiètement sur trottoir et demi-chaussée.

Article 2. A hauteur de la zone d'emprise des travaux,

- le stationnement est interdit des deux côtés de la chaussée,
- la chaussée est rétrécie, avec circulation alternée,
- la vitesse est réduite à 30 km/h.

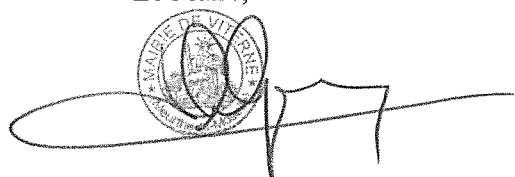
Article 3. Des réfléchissants ainsi que des panneaux réglementaires seront mis en place par le demandeur en matière de signalisation à hauteur de la zone d'emprise des travaux.

Article 4. Le demandeur est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver la sécurité des tiers.

Article 5. Le demandeur, M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Viterne, le 18 avril 2024

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VITERNE' and '54123' around a central emblem. The signature is a cursive script that extends across the bottom of the seal.